



JE SUIS PROPRIÉTAIRE ET J'OCCUPE MON LOGEMENT À L'UNE DE CES ADRESSES :

- 1-3 square Surcouf
- 1-3-5 rue Lavoisier
- 15 square Surcouf
- 2-4-6-8-10 rue Lavoisier
- 4-6 rue Vlamincq

▶ **Mon immeuble
sera démoli
à partir de 2026**

VOTRE APPARTEMENT SERA RACHETÉ ET VOUS POURREZ BÉNÉFICIER D'UN RELOGEMENT

↳ DES PERMANENCES POUR VOUS AIDER

- ▶ Vous avez des questions sur vos charges ?
- ▶ Vous souhaitez vous renseigner sur des travaux dans votre immeuble ?
- ▶ Vous avez besoin d'aide dans vos démarches ?

↳ L'ÉQUIPE DU PLAN DE SAUVEGARDE EST À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS ACCOMPAGNER :

▶ Permanences SANS RENDEZ-VOUS

- Tous les lundis et vendredis matin de 9h à 12h
- À la Maison de quartier Pablo Picasso
En face du 7 avenue des Sablons,
91350 Grigny

Lorsque tous les appartements de votre copropriété seront acquis et les occupants relogés, l'immeuble sera démoli. D'ici là, vous serez accompagné vers une solution de logement digne !

S'INFORMER, ÊTRE ORIENTÉ, PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Un seul numéro pour toutes vos démarches



01 69 52 51 11

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h



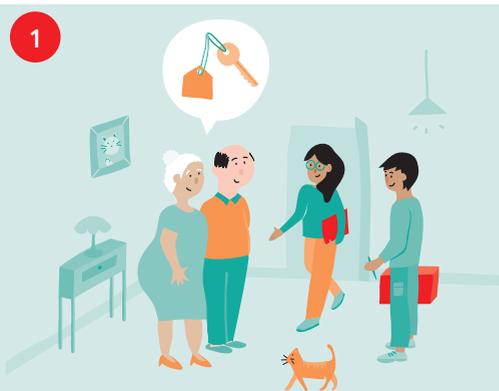
orcod-grigny2@epfif.fr



www.grigny2.fr

UNIS POUR UN HABITAT DIGNE

1



Je veux vendre mon logement :
je contacte l'EPFIF. Un technicien
et un travailleur social viennent
le visiter et me rencontrer.

2



L'EPFIF me fait une offre
en fonction de la taille,
de l'état de mon logement
et des prix du marché.

3



Après la vente, si je le souhaite,
je peux rester dans mon logement.
Je deviens locataire de l'EPFIF :
je bénéficie d'un loyer modéré,
d'un accompagnement sur mesure.
En fonction des besoins, des travaux
sont faits dans mon logement.

4a



Un travailleur social m'accompagnera
dans le relogement. L'EPFIF me fera
deux propositions de relogement,
à Grigny ou ailleurs en fonction de
mes ressources et de mes souhaits.

4b



Si je ne souhaite pas bénéficier du
relogement, je suis libre de me reloger
par mes propres moyens.

Un relogement d'ici 2026 !

Les démolitions n'interviendront pas avant 2026, le temps pour l'EPFIF de racheter tous les logements et reloger les occupants.

Vendre à l'amiable

Vous ne pourrez pas vendre votre appartement à un autre acheteur que l'EPFIF car il s'agit d'un projet d'intérêt national. En vendant à l'amiable, vous gagnerez du temps et éviterez toute dépense inutile. Contactez l'EPFIF dès aujourd'hui.



JE SUIS PROPRIÉTAIRE ET J'OCCUPE MON LOGEMENT À L'UNE DE CES ADRESSES :

- 5-7-9-11-13 square Surcouf
- 8 rue Vlaminck



Mon immeuble sera transformé en logement social à partir de 2026

VOTRE APPARTEMENT SERA RACHETÉ ET VOUS POURREZ DEVENIR LOCATAIRE DE L'EPFIF PUIS DU BAILLEUR SOCIAL

↳ DES PERMANENCES POUR VOUS AIDER

- ▶ Vous avez des questions sur vos charges ?
- ▶ Vous souhaitez vous renseigner sur des travaux dans votre immeuble ?
- ▶ Vous avez besoin d'aide dans vos démarches ?

↳ L'ÉQUIPE DU PLAN DE SAUVEGARDE EST À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS ACCOMPAGNER :

▶ Permanences SANS RENDEZ-VOUS

- Tous les lundis et vendredis matin de 9h à 12h
- À la Maison de quartier Pablo Picasso
En face du 7 avenue des Sablons,
91350 Grigny

Lorsque tous les appartements de votre copropriété seront acquis, l'immeuble bénéficiera d'une rénovation globale et sera transformé en logement social. Vous serez accompagné vers une solution de logement digne !

S'INFORMER, ÊTRE ORIENTÉ, PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Un seul numéro pour toutes vos démarches



01 69 52 51 11

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h



orcod-grigny2@epfif.fr



www.grigny2.fr

UNIS POUR UN HABITAT DIGNE

1



Je veux vendre mon logement :
je contacte l'EPFIF. Un technicien
et un travailleur social viennent
le visiter et me rencontrer.

2



L'EPFIF me fait une offre
en fonction de la taille,
de l'état de mon logement
et des prix du marché.

3



Après la vente, si je le souhaite,
je peux rester dans mon logement.
Je deviens locataire de l'EPFIF :
je bénéficie d'un loyer modéré,
d'un accompagnement sur mesure.
En fonction des besoins, des travaux
sont faits dans mon logement.

4a



Par la suite, mon immeuble est
transformé en logement social et
bénéficiera d'une rénovation globale.
Je pourrai rester dans mon logement
et devenir locataire du bailleur.

4b

Si je ne souhaite pas rester,
je suis libre de me reloger
par mes propres moyens.

Une réhabilitation totale à partir de 2026 !

La transformation de votre immeuble en logement social et sa rénovation ne débuteront qu'à partir de 2026. Sans attendre, l'amélioration de votre situation de logement commence par la vente à l'EPFIF.

Vendre à l'amiable

Vous ne pourrez pas vendre votre appartement à un autre acheteur que l'EPFIF car il s'agit d'un projet d'intérêt national. En vendant à l'amiable, vous gagnerez du temps et éviterez toute dépense inutile. Contactez l'EPFIF dès aujourd'hui.